

Rectorat

Division des examens
et concours
DEC

Dossier suivi par
Nelly BESNIER

Téléphone
02 23 06 79 27
Télécopie
02 23 06 79 85

Mél.
ce.dec2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

Le Recteur

à

l'attention des candidats individuels ou inscrits à un
centre de formation à distance

BTS Maintenance des Systèmes Option A et B

Rennes, le 29 mars 2019

Objet : BTS – Maintenance des Systèmes - Session 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce courrier des informations relatives à l'organisation du BTS Maintenance des Systèmes (BTS MS) session 2019 et, en pièce jointe, le calendrier des épreuves qui précise les dates de toutes les épreuves. Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1, E2 et aux épreuves professionnelles E61 et E62.

1/ Epreuve E1 « Culture générale et expression »

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de « Culture générale et expression », vous trouverez au Bulletin Officiel n° 10 du 8 mars 2018, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale, les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2018-2019 :

- thème n° 1 : « Corps naturel, corps artificiel » ;
- thème n° 2 : « Seuls avec tous ».

2/ Epreuve E2 « Langue vivante étrangère : anglais »

Les épreuves obligatoires de langue vivante étrangère se déroulent conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS MS.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie « Compréhension de l'oral » d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite ou orale en français ;
- une deuxième partie « Expression orale en continu et en interaction » d'une durée de 15 minutes.

L'organisation de ces épreuves est de la responsabilité de chaque académie d'inscription des candidats.

Dans l'Académie de Rennes, les épreuves se dérouleront les 29 et 30 avril 2019, selon les centres d'examen. Un courrier d'information a été transmis aux candidats concernés fin décembre 2018.

Dans les autres académies, les épreuves se dérouleront selon les informations transmises par les académies d'inscription des candidats.

3/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E61 « Activités en milieu industriel » et E62 « Etude et réalisation de maintenance en entreprise » (candidats individuels) :

Extrait de l'arrêté du 12 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers.

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré (...).

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice. »

Dossier support des épreuves E61 et E62 options A et B :

Les dossiers doivent être constitués sous format numérique.

le dossier de l'épreuve E61 comporte :

- **le certificat de stage** (ou certificat de travail) remis au stagiaire en fin de stage par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant ;

- **un tableau récapitulatif des activités** conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire ;

- **le rapport de stage en entreprise** (ou rapport d'activités professionnelles) élaboré par le candidat. Il doit comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**

Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.

Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2018-2019.

S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

le dossier de l'épreuve E62 comporte :

- **le cahier des charges du projet technique** (définition complète du projet, contrat individuel), approuvé par la commission académique,

- **la fiche d'évaluation de la revue de projet** (complétée par l'équipe pédagogique et le tuteur),

- **le dossier technique** établi par le candidat (exposé structuré à l'aide d'un support numérique).

Date de dépôt des dossiers numériques des épreuves E61 - E62 :

J'attire votre attention sur le fait que la date de dépôt des dossiers numériques des épreuves E61-E62 est fixée au **vendredi 17 mai 2019 avant 17h00**, dans le centre d'épreuve orale indiqué ci-dessous pour tous les candidats.

Candidats : Option A

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats des Côtes d'Armor	Lycée Fulgence Bienvenue Rue Eon de l'Etoile – BP 601 22606 LOUDEAC CEDEX
Candidats du Finistère Sud	Lycée Yves Thépôt 28 Avenue Thépôt – BP 61439 29000 QUIMPER
Candidats du Finistère Nord	Lycée la Croix Rouge –La Salle 2 Rue Mirabeau – CS 63816 29229 BREST CEDEX 2
Candidats du Morbihan	LP du Blavet 43 Rue Charles Gounod – BP 29 56306 PONTIVY
En indiquant : "Examen du BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES" « à l'attention du Chef de Travaux » Epreuve E61 « Rapport d'Activités en Entreprise » Epreuve E62 « Etude et réalisation de maintenance en entreprise »	

Candidats : Option B

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats du Morbihan	LP du Blavet 43 Rue Charles Gounod – BP 29 56306 PONTIVY
En indiquant : "Examen du BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES" « à l'attention du Chef de Travaux » Epreuve E61 « Rapport d'Activités en Entreprise » Epreuve E62 « Etude et réalisation de maintenance en entreprise »	

4 - Informations à destination des candidats inscrits aux épreuves pratiques E51 « Maintenance corrective d'un bien » et/ou E52 « Organisation de la maintenance » (candidats individuels) : candidats option A.

J'attire votre attention sur les informations suivantes indiquées sur le calendrier :

- date de l'épreuve E51 (pour les candidats des Côtes d'Armor) :
du jeudi 23 mai au vendredi 24 mai et du lundi 27 mai au mardi 28 mai 2019.
- date de l'épreuve E52 (pour les candidats des Côtes d'Armor) :
du jeudi 23 mai au vendredi 24 mai et du lundi 27 mai au mardi 28 mai 2019.
- date de l'épreuve E51 :pour les candidats du Finistère et du Morbihan) :
le vendredi 26 avril 2019.
- date de l'épreuve E52 (pour les candidats du Finistère et du Morbihan) :
le jeudi 25 avril après-midi.

5 - Informations à destination des candidats inscrits aux épreuves pratiques E51 « Maintenance corrective d'un bien » et/ou E52 « Organisation de la maintenance » et/ou E53 « Conduite d'une installation » (candidats individuels) : candidats option B.

J'attire votre attention sur les informations suivantes indiquées sur le calendrier :

- date de l'épreuve E51 :
du lundi 27 mai au mardi 28 mai 2019.
- date de l'épreuve E52 :
Le mercredi 29 mai 2019.
- date de l'épreuve E53 :
du lundi 27 mai au mardi 28 mai 2019.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera **adressée vers la mi-avril 2019** à cette même adresse personnelle. Les candidats inscrits à une épreuve de langue vivante évaluée dans le cadre des épreuves ponctuelles ont déjà reçu leur convocation car les épreuves se déroulent les lundi 29 et mardi 30 avril 2019.

Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur de Service


Eric GELINEAU-ASSERAY